

Le 25 janvier 2022

Le directeur débute la visio en indiquant quelques cas de COVID, cette dernière semaine, loin de la vague déferlante de début d'année.

Ceci étant, depuis le 14 janvier, 29 nouveaux cas COVID ont été identifiés. Le docteur Aubrun, médecin du travail intervenant par intérim, en est systématiquement avertie, elle définit et isole les cas contacts et déclenche les opérations de désinfection dans tous les cas de présence des agents dans les locaux les jours précédant le diagnostic.

Masques FFP2



Les agents d'accueil qui travaillent avec des plexiglas ne sont pas forcément demandeurs, d'autres en contact avec le public demandent des masques FFP2. La doctrine d'utilisation est validée par le docteur Aubrun pour les agents nomades.

Un renouvellement des masques en tissu, dont la date d'utilisation arrive à échéance, ainsi que l'octroi de masques papiers chirurgicaux ont été demandé à la préfecture. La direction n'est pas en mesure de nous préciser s'il s'agira de masques du type de la 1ère dotation (blancs) ou de la seconde

(noirs, peu appréciés). La seule chose qu'elle est en mesure de nous dire c'est qu'ils seront bleus (on sait varier les plaisirs, à la préfecture !)

Télétravail

Après son tour des services, le directeur a pu mesurer que certains ne veulent pas télétravailler, d'autres encore, ont du mal à télétravailler, d'autres enfin, le font à contrecœur.

S'il convient de rappeler la règle qui prévaut en la matière, pour satisfaire à un contexte sanitaire qui nous contraint toutes et tous, Solidaires Finances Publiques est néanmoins intervenu pour rappeler que les chefs de service ne devaient pas obliger les agents, du moins ceux qui ne le souhaitent pas.



Le directeur se veut très pragmatique sur cette question : La consigne est d'inciter mais de ne pas imposer.

D'autant que le taux actuel de télétravailleurs est de 62 % dans le 49, dont plus de 50 % à 3 jours minimum. Ces chiffres significatifs nous placent dans la moyenne nationale.

Une OS a demandé la diffusion d'une note sur Ulysse 49 pour rappeler le protocole télétravail dans ce contexte de crise sanitaire. La direction estime que les consignes du Secrétariat Général sont assez précises, en la matière. Il faut bien reconnaître que dans la jungle des messages du Ministre, du DG, du secrétariat général, des flashes, des notes sur le sujet, il y a de quoi perdre son latin.

L'octroi du télétravail se fait en fonction des situations personnelles.

Le protocole exceptionnel est reconduit pour 15 jours, avec une date butoir encore incertaine ; le 2 ou le 4 février 2022. Le directeur a averti les chefs de service. Au-delà, nous serons dans un système de recommandation, sachant que cela pèse beaucoup sur les agents, on reviendrait à un régime normal de 1 à 2 jours en télétravail, mais ceux qui veulent continuer 3 jours le pourront, sans que pèse sur eux une quelconque obligation.

Trop de télétravail ?...



Désinfection des locaux



Cette question a déjà fait l'objet d'un échange à l'occasion de la dernière visio du 10 janvier. Il semble que les questions récurrentes à propos du protocole (critères, étendue et moment du nettoyage...) se posent toujours : pourquoi dans certains cas, il y a désinfection et dans d'autres pas ?

Le nettoyage désinfection des locaux et son étendue est diligenté sur préconisation du médecin du travail. C'est lui qui décide du niveau de désinfection.

La procédure de nettoyage n'est pas systématique, elle dépend de la présence ou non de l'agent positif au travail, dans les jours précédents le diagnostic.



Solidaires Finances Publiques 49 – 15 bis rue Dupetit-Thouars, Bât D – 49000 ANGERS
☎ : (+33) 02-41-74-52-90 – ✉ : solidairesfinancespubliques.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Une Force pour tous les agents de la DGFIP

La procédure d'alerte pour la désinfection est d'avertir les entreprises de nettoyage, insister sur le nettoyage des zones de passage et des points de contact. Normalement, il n'y a pas de difficulté, mais si c'est le cas, il faut en alerter la direction en précisant la situation.

Les agents éprouvent des difficultés de compréhension sur le protocole à suivre en cas de contamination. Il existe [une fiche procédurale sur Ulysse 49](#) qui est difficile d'accès.

- Si on est cas contact avec un test négatif, on revient travailler.
- Si on est positif : on prévient son chef de service qui prévient les RH qui saisissent le médecin du travail.

Ce dernier va définir, en contactant l'agent directement, sa situation et le protocole à suivre selon la période de contagiosité et les conditions supposées de sa contamination. Il indique le nombre de jours d'isolement nécessaires à l'agent et lui précise quand faire un test.

La direction convient qu'il est indispensable de mettre en exergue la fiche de procédure.

Gel hydroalcoolique et auto-test

Début de semaine dernière, la direction a fait le tour des services pour faire le recensement des besoins en gel hydroalcoolique.

Selon elle, le pli a été pris d'en solliciter systématiquement avant épuisement de la dotation et il n'en manque nulle part.



Elle précise qu'il convient de ne pas hésiter, car il y a du stock.

Les commandes d'auto-test via la préfecture vont être livrées mercredi.

La direction en réserve l'usage aux agents asymptomatiques qui auraient pu être en contact avec un collègue du service, lui-même déclaré COVID.

Elle rappelle que les agents avec symptôme, doivent rester chez eux et se faire tester en laboratoire ou pharmacie. Attention, on sait que les auto-tests ont une efficacité de l'ordre de 70 %.



Solidaires Finances Publiques 49 – 15 bis rue Dupetit-Thouars, Bât D – 49000 ANGERS
☎ : (+33) 02-41-74-52-90 – ✉ : solidairesfinancespubliques.ddfip49@dgif.finances.gouv.fr

Une Force pour tous les agents de la DGFIP

Médecin du travail

Le directeur annonce qu'un médecin du travail a enfin été recruté et son contrat signé : il s'agit du docteur MERLE, qui est à Tours et qui assurera son rôle pour partie sur la direction du 37 et pour partie sur celle du 49. On ne connaît pas encore sa quotité de travail pour la 49, mais il est espéré que ce soit 50 %. Elle exercera, dans dans le Maine-et-Loire, à compter du 1^{er} avril.

Il semble que sur cette épineuse question, le sort difficile du médecin du travail en charge de 2 départements ne soit pas appréhendé comme il se doit par le secrétariat général ; Les expériences passées devraient pourtant être source d'enseignement. En moins d'un an et demi, cette situation aura épuisé les ressources de 3 médecins du travail.



Points divers

- ✓ La campagne des entretiens professionnels 2022 vient d'être lancée, les opérations doivent être terminées le 14 mars 2022.
- ✓ Le dialogue de gestion, avec la Direction, a été lancé auprès des chefs de service.
- ✓ Concernant le budget pour l'amélioration du cadre de vie au travail, le questionnaire était actif jusqu'au 24 janvier. 114 propositions ont été recensées, dont certaines sont, selon la direction, inexploitable. Un GT est prévu la deuxième quinzaine de février, pour expertiser les propositions et les chiffrer puis un second mi-mars pour finaliser l'enveloppe et les propositions soumises, à l'examen en CTL.
C'est finalement fin avril (le calendrier a été desserré) que vos représentants seront amenés à se prononcer sur les projets retenus.

**Prochaine visioconférence programmée,
selon l'évolution sanitaire le 7 ou le 21 février**



Solidaires Finances Publiques 49 – 15 bis rue Dupetit-Thouars, Bât D – 49000 ANGERS
☎ : (+33) 02-41-74-52-90 – ✉ : solidairesfinancespubliques.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Une Force pour tous les agents de la DGFIP